



FICHE TECHNIQUE

KEIM OPTIL®

1. DESCRIPTION

KEIM Optil est une peinture minérale silicate en phase aqueuse, prête à l'emploi, pour murs et plafonds intérieurs, conforme à la norme NF EN 13300. KEIM Optil est une peinture prête à l'emploi à base d'un double liant sol-silicate, qui remplit aussi les conditions de la norme NFT 36005 Famille 1 - Catégorie 1b1 (produits contenant au plus 5 % de composés organiques selon le fascicule de documentation FD T 30-808 pour revêtements dits «minéraux»).

2. DOMAINE D'APPLICATION

KEIM Optil est une peinture de qualité supérieure, particulièrement bien adaptée aux travaux de décoration intérieure délicats comportant notamment des exigences de mise en couleur soutenue dans des conditions architecturales singulières et/ou lumineuses difficiles. KEIM Optil n'est pas adaptée aux supports comportant des efflorescences salines, aux laques et au bois.

3. PROPRIÉTÉS

- Dispersion lumineuse maximale grâce à la technologie Macrofill (aspect très lumineux)
- Couleurs intenses résistantes à la lumière
- Adaptée aux lumières rasantes
- Aspect très mat
- Résistant à l'abrasion humide quelque soit la nuance de teinte
- Pouvoir couvrant exceptionnel
- Consommation économique
- Haute perméabilité à la vapeur d'eau
- Ininflammable (classe A_{2s1d0} selon la norme NF EN 13501-1, se référer au rapport de classement)
- Propriétés algicides et germicides
- Bénéficie d'un certificat natureplus®, justifiant de propriétés écologiques et sanitaires, ainsi que d'une durabilité exemplaires
- Ne crée pas de tension sur le support
- Exempt de solvants, plastifiants, biocides.
- Classée A+, conformément au protocole AFSSET 2009 : rapport d'essais CSTB n° SB 09-097
- Sans ajout d'agents de conservation

Caractéristiques techniques :

- Part organique : <5%
- Densité : environ 1,3-1,5
- pH : environ 11
- Epaisseur d'air équivalente pour la diffusion de vapeur d'eau : Sd < 0,01 m

Classification selon la norme NF EN 13300 :

- Brillant spéculaire à 85° (réflectance<5) : Classe "très mat" (avec 0,5%)
- Dimension maximale des grains : <100 µm (granulométrie fine)

selon la NF EN 21524

- Rapport de contraste (pouvoir masquant) : Classe 1 (meilleure classe)

selon la norme NF EN ISO 6504-3 (pour un rendement de 6 m²/L)

- Résistance à l'abrasion humide : Classe 2; ≥ 5 µm et < 20 µm à 200 frottements

selon la norme NF EN 11998

Classe 2 pour les nuances de blanc et teintes monochromes 9001, 9002, 9003, 9004, 9005, 9006, 9007, 9008, 9009, 9010, 9012, 9019 et 9021. Classe 3 pour les teintes monochromes 9011, 9018 et 9020.

Mise à la teinte

La nuance blanc et les nuances de teintes des nuanciers KEIM Exclusiv et KEIM Avantgarde sont disponibles et notamment les 16 nuances de teintes monochromes, or, argent et blanc brillant.

Conseil :

La nuance de teinte monochrome 9019 est formulée à partir de pigments organiques. Les types de pigments utilisés ont une très bonne tenue aux rayons ultraviolets. Les nuances de teinte or, argent et blanc brillant sont formulées sans la technologie Macrofill.

Teintes spéciales sur demande. Utiliser uniquement les nuances de teintes monochromes KEIM. Ne pas employer de colorants universels

4. APPLICATION DU PRODUIT

Préparation des fonds :

Les supports doivent être conformes aux prescriptions du DTU 59.1. Ils doivent être propres, sains, secs et solides. La température ambiante et celle du support doivent être supérieures à 5°C.



Il n'y a pas de préparation de support spécifique pour les subjectiles de type enduit de lissage à base de plâtre. Pour optimiser le rendu en particulier dans des conditions de lumière difficile il est recommandé d'appliquer une couche d'impression régulatrice d'absorption KEIM Soliprim avant toute pose de revêtement minéral.

Mise en oeuvre :

Dans les conditions de lumière rasante, une attention particulière sera apportée sur la préparation du support, l'utilisation d'outils adaptés et une application soignée des produits. KEIM Optil peut être appliquée au rouleau, à la brosse ou par projection mécanisée airless (buse 423, se référer à la fiche technique de projection mécanisée airless).

N.B. : Il est recommandé de décaper les anciennes peintures très filmogènes peu perméables aux échanges de vapeur d'eau. Ne pas appliquer sur bois, métal et plastique.

Couche de fond :

10L de KEIM Optil avec maximum 1L d'eau propre.

Couche de finition :

KEIM Optil non diluée.

Il est possible d'utiliser de KEIM Optil-Grob en sous-couche pour donner de la structure au système appliqué.

Temps de séchage :

Recouvrable en 12 heures minimum.

Consommation :

Env. 0,125 L/m² et par couche. Les consommations indiquées sont des valeurs de référence sur support lisse. Elles dépendent fortement de l'état du support, de sa capacité d'absorption, de la technique de mise en oeuvre et devront être déterminées avec exactitude par essais sur chantier.

Nettoyage du matériel :

Nettoyer les outils à l'eau aussitôt après usage.

5. CONDITIONNEMENT

Seaux plastiques de 5 et 15 L (+ bidons de 1 L pour les nuances de teintes monochromes).

6. STOCKAGE

Sous abri, 1 an en emballage d'origine non ouvert, dans un endroit frais et préservé du gel. Ne pas exposer en plein soleil et à la chaleur. Bien refermer les emballages entamés.

7. DESTRUCTION

Ne recycler que les emballages vides.

Code CED : 08 01 12.

8. CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Protéger les surfaces qui ne sont pas à peindre (vitrages, menuiseries, etc.) et éliminer immédiatement les projections de peinture avec une éponge humide. Tenir hors de portée des enfants.

Consulter la fiche de sécurité du produit.

9. CERTIFICATIONS ET LABELS

KEIM Optil remplit les conditions d'attribution de l'écolabel international natureplus® (N°0602-1009-035-3) par la qualité de ses composants : charges silicatées et calcaires, dioxyde de titane, silicate de potassium, eau, polyacrylate, hydrofuge, épaississant, stabilisateur, agent mouillant, agent antimoussant.

Le label européen natureplus® identifie selon des critères drastiques les meilleurs produits pour une construction et un habitat durables.



KEIM Optil est conforme au Protocole AFSSET 2009 qui permet d'apposer un étiquetage A+ et caractérise les produits qui préservent la qualité de l'air intérieur grâce à une faible émission de COV.



Les renseignements techniques qui figurent dans cette fiche ne peuvent en aucun cas se substituer à un descriptif précis établi par nos services techniques. Les informations délivrées sont le fruit d'un travail de développement approfondi et de nos retours d'expérience de chantiers. Nos recommandations écrites et orales, ont pour objectif de soutenir les utilisateurs dans leur choix de produits et n'ont aucune valeur contractuelle. Elle ne dispensent en aucun cas l'acheteur et l'applicateur de l'obligation de s'informer avec attention au sujet du caractère approprié de nos produits à une utilisation prévue. Les règles de l'Art et DTU en vigueur devront être respectés. Les modifications liées à l'amélioration des produits ou à leur application nous sont réservées. La présente fiche annule et remplace toute édition antérieure. Il appartient à notre clientèle, avant toute mise en oeuvre, de vérifier qu'il s'agit bien de la dernière édition.